

LA CORRECTION ET L'ÉVALUATION DU FRANÇAIS DANS LES CÉGÉPS

Hiver 2015

Par Jean-Sébastien Ménard

État des lieux

- Cadre du mandat
- Réseau public et privé : 58 cégeps; cégeps anglophones et francophones.
- Les questions portaient sur
 - La pondération allouée au français dans les autres disciplines
 - La pondération allouée au français en 601
 - PIEA/PVLF/Politiques départementales
 - Évaluation positive ou négative
 - Possibilité de récupérer des points ou non
 - Les modalités d'évaluation dans la discipline 601 (barème, pondération, mode d'attribution, compte des erreurs, portion de texte, exemption)
 - Les modalités d'évaluation dans les autres cours que ceux de la discipline 601
 - L'utilisation d'un code
 - Les difficultés rencontrées

PIEA

- 51 cégeps
- Lorsque les cégeps ont une **politique de valorisation de langue**, l'article de la PIEA portant sur la qualité du français y fait référence et s'inscrit dans une **continuité** avec ladite politique.

Politique de valorisation de la langue

- Dans 2 cégeps, l'article de la PIEA renvoie directement à la Politique institutionnelle de valorisation de la langue.
 - Dans un de ces collèges, la PILF fait partie de la PIEA.
 - Dans l'autre, c'est dans la PILF que l'on peut lire l'article concernant l'évaluation du français.

Règles départementales

- Dans 44 cégeps, la PIEA exige que les départements précisent leurs modalités d'évaluation dans leurs RDEA.

Pondération dans les autres disciplines

- Jusqu'à 5 % : 1 cégep.
- Entre 5 % et 10 % : 4 cégeps.
- Jusqu'à 10 % : 17 cégeps.
- 10 % : 10 cégeps.
- Minimum 10 % : 8 cégeps.
- Entre 10 % et 15 % : 2 cégeps.

Pondération dans les autres disciplines

- Entre 10 % et 30 % : 4 cégeps.
- Jusqu'à 20 % : 3 cégeps.
- Jusqu'à 30 % : 2 cégeps.
- Pas de cran d'arrêt précisé dans la PIEA : 4 cégeps.
- Ça ne s'applique pas : 5 cégeps (cégeps anglophones).

Pondération dans les cours 601

- Ça varie : 1 cégep.
- Minimum 10 % : 2 cégeps.
- Entre 10 % et 30 % : 2 cégeps.
- Jusqu'à 20 % : 1 cégep.
- 20 % en 601-104 (premier cours de la séquence) et en 601-101; 30 % en 601-102 et en 601-103 : 1 cégep.

Pondération dans les cours 601

- Entre 20 % et 30 % : 1 cégep
- 25 % en 601-101 et en 601-102; 30 % en 601-103 et en 601-104 : 2 cégeps.
- Jusqu'à 30 % : 7 cégeps.
- 30 % : 26 cégeps.
- 30 % ou plus : 2 cégeps.
- Jusqu'à 40 % : 1 cégep.

Pondération dans les cours 601

- 40 % : 2 cégeps.
- 40 % en 601-103; 70 % en 601-101 : 1 cégep.
- Jusqu'à 50 % : 1 cégep (en général : analyse ou dissertation : 25 %; travail fait en classe : 10 %).
- 60 % en 100; 50 % en 101; 40 % en 102; 30 % en 103 : 3 cégeps.
- Jusqu'à 100 % : 3 cégeps.

Évaluation positive ou négative?

- Positive : 12 cégeps
- Négative : 23 cégeps
- Positive ou négative : 8 cégeps
- Positive en 601, négative dans les autres cours : 7 cégeps
- Positive en 601, positive ou négative dans les autres cours : 5 cégeps
- Positive suggérée en 601, négative dans les autres cours : 1 cégep

Possibilité de récupérer des points ou non

- Dans 19 cégeps, c'est possible.
 - Dans un cégep : si travail fait au CAF ou si l'étudiant fait le cours de mise à niveau parallèle.
 - Dans un cégep, pour la clientèle allophone ou en immersion.
 - Dans 2 cégeps, pour certains travaux, correction du travail avec la méthode CAF.
 - Dans un autre cégep, certains permettent l'autocorrection.

Possibilité de récupérer des points ou non

- Dans 2 cégeps, en français, **parfois**.
- Dans un autre cégep, dans certains départements si **travail au CAF et autocorrection**.
- Dans un cégep, c'est **obligatoire** en français. **L'autocorrection vaut 10 %** de la note allouée à la langue (30% en tout).
- Dans 3 cégeps, « **incomplet CAF** ».
- Dans un cégep, **parfois**.
- Dans 5 autres cégeps : c'est **possible...**

Barème en 601

- Calcul selon l'indice d'erreurs (nombre de fautes/nombre de mots) : 18 cégeps.
 - Dans 5 cégeps, il y a une progression entre le premier et le dernier cours de la séquence (plus sévère à la fin).
 - Dans 5 cégeps, en 601-103 et en 601-104, le seuil est d'une faute aux 30 mots.
 - Dans 2 cégeps, on utilise une formule pour calculer la note.
 - Dans 8 cégeps, on utilise parfois l'indice d'erreurs, notamment pour favoriser la réussite.

Barème en 601

- 0,1 point/100 : 2 cégeps.
- 0,5 point par faute : 4 cégeps.
- 0,8 point par faute : 1 cégep.
- 1 point par faute; 0,5 point par faute de ponctuation : 6 cégeps.
- 1 point par faute : 11 cégeps.
- 1 % par faute : 8 cégeps.

Barème en 601

- Ça varie : 13 cégeps.
- Dans un cégep, on utilise une échelle. Par exemple, si l'étudiant a fait entre 5 et 9 fautes, on lui enlève 5 points; s'il a fait entre 10 et 14 fautes, on lui enlève 10 points...
- Dans un cégep, on demande de corriger 150 mots dans un travail. Échelle progressive selon le cours. Dans le 3^e cours, le seuil est de 6 fautes pour 150 mots.

Barème dans les autres disciplines

- 0,5 point par faute : 4 cégeps.
- 0,5 point par faute et 0,25 point par faute de ponctuation jusqu'à 5 points/30 : 1 cégep.
- 0,8 point par faute : 1 cégep.
- 0,1 % par faute : 1 cégep.
- 1 % par faute et 0,5 % pour les fautes de ponctuation : 1 cégep.
- 1 % par faute : 2 cégeps

Barème dans les autres disciplines

- En général, 1 point par faute : 8 cégeps.
- Calcul selon la fréquence : 2 cégeps.
- Ça varie : 35 cégeps (ça va de 0,1 point à 1 point par faute; certains utilisent des grilles qualitatives...).

Les fautes qui se répètent

- Il est suggéré de ne pas pénaliser une faute qui se répète : 6 cégeps (dans un cégep, sauf si c'est une faute d'accord).
- Il est suggéré de pénaliser une faute qui se répète : 2 cégeps (dans un cégep, sauf si c'est une faute d'orthographe lexicale).

Les fautes tolérées

- Dans un cégep, certains profs corrigent uniquement certains types de fautes.
- Dans un cégep, certains professeurs tolèrent une faute par page.
- Dans un cégep, en français, dans une dissertation, si l'étudiant fait entre 0 et 4 fautes, on ne lui enlève pas de point; si c'est un texte court, on tolère 2 fautes.
- Dans un cégep, certains tolèrent 5 fautes par travail.

Corriger une portion de texte

- Possibilité d'évaluer la qualité de la langue en corrigeant **une portion de texte** :
5 cégeps.

Code suggéré

- Le **code** est **inspiré** de celui proposé par le www.ccdmd.gc.ca. Il est souvent **simplifié**; parfois **complexifié**.
- **Oui** : 45 cégeps.
- Dans 2 cégeps, **désir** d'avoir une grille commune
- Dans les 9 autres cégeps, ce n'est **pas précisé**.

Constatations

- Ça varie.
- Équité.
- Fidélité dans l'évaluation.
- Plusieurs départements trouvent les pratiques utilisées pour évaluer la langue fastidieuses et variables.
- Dans un cégep, il faut qu'il y ait uniformité au sein des pratiques d'un même département.

Conclusion

Au collégial, la qualité du français, c'est la **responsabilité de tous**.

En matière d'évaluation de la qualité de la langue, ce qui importe, c'est d'**envoyer un message clair** aux étudiants, à savoir que la maîtrise de la langue, **c'est important**, et cela, **en tout temps**.